

# La bataille de l'autorisation de manifester

Manifester est un droit. Mais, en période électorale, le faire valoir est un combat. Récit.

**20/1 :** Nous écrivons aux Bourgmestres de Saint-Gilles et Bruxelles-Ville pour solliciter une demande d'autorisation de manifester le 11 mai à 14h, à partir de la place Broodthaerts (Onem).



**24/1 :** Nous rencontrons un inspecteur de la police de Bruxelles pour discuter de la demande d'autorisation. Celui-ci nous indique qu'il va remettre un avis technique positif.

**30/1 :** Après de plusieurs rappels auprès de l'administration communale de Saint-Gilles, la police de la police de la zone («Midi») nous contacte enfin. Le policier nous reproche immédiatement de faire « du harcèlement » auprès du cabinet du bourgmestre, et nous fait remarquer que « ce n'est pas une bonne idée de mettre les gens sous pression et de se mettre à dos le monde politique et policier ». Il nous conseille d'avoir « de la patience » et signale qu'il « ne voit aucune urgence à répondre à [notre] demande vu que la manifestation prévue est au mois de mai ».

**17/2 :** Le policier de la police

de Bruxelles nous rappelle et nous indique qu'ils ne donneraient pas d'autorisation pour le 11 mai car la fête de l'Iris se déroule le même jour. Le policier prétend qu'ils n'ont pas assez de moyens humains pour encadrer à la fois notre manif et les fêtes de l'Iris. Par ailleurs, il nous indique que le parcours demandé (qui passait par le siège du MR et du PS) ne serait pas accepté, qu'il faudrait s'en tenir à un parcours Nord-Midi, et que, sur ce point, « les directives viennent d'en haut ».

**18/2 :** A notre demande, le Groupe Ecolo de Bruxelles-Ville pose une question d'actualité au Conseil de police concernant l'autorisation de manifester. Le bourgmestre y indique que le dossier est à l'étude, qu'ils attendent de mieux connaître le périmètre des activités de la fête de l'Iris.

**25/2 :** Suite à notre demande, le Groupe Ecolo de Saint-Gilles introduit une question actualité au Conseil communal.

**26/2 :** Le même policier de Saint-Gilles nous recontacte. Il est cette fois-ci charmant. Nous discutons du parcours. Son premier avis oral est positif : même s'il y a le marché du Midi, l'itinéraire prévu, via la rue de Hollande, devrait permettre de conjuguer les deux activités.

**26/3 :** Le Groupe Ecolo de Saint-Gilles nous transmet la réponse écrite du bourgmestre, stipulant notamment qu'en cette matière « une réponse est donnée à l'organisateur dans les plus brefs délais, soit en général dans les dix jours qui suivent la demande ».

**27/3 :** Un courriel du secrétaire particulier du bourgmestre de Saint-Gilles nous indique que « le 11 mai est un dimanche, jour du marché du Midi et de la fête de l'Iris et le cortège

était censé démarrer au niveau de la gare du Midi. Il a donc été convenu de fixer une réunion ultérieure en vue d'examiner votre nouvelle proposition de dispositif, le changement de date étant instamment demandé par les deux zones de police ».

**31/3 :** A notre demande, Catherine Lemaître (Ecolo) fait mettre le point à l'ordre jour du Conseil communal de Bruxelles-Ville. Le bourgmestre y indique publiquement qu'il s'oriente vers l'octroi d'une autorisation à la date demandée, moyennant une concertation sur le parcours.

**8/4 :** Nous sommes recontactés par téléphone par la police de Bruxelles, qui nous communique qu'ils sont d'accord pour l'organisation de la manifestation le 11 mai, moyennant une modification radicale de l'itinéraire : du Nord à Midi plutôt que de Midi à Nord, et ce alors que plus de 100.000 tracts sont déjà distribués, indiquant le rendez-vous au Midi !

**10/4 :** Nous participons à une nouvelle rencontre à la police de Bruxelles. La police de la zone Midi estime que le marché pose un problème insurmontable. La police de Bruxelles propose un départ autorisé à partir du boulevard Lemonnier (près du Midi) vers la gare du Nord (et exclut de passer par les sièges du PS et du MR au motif des fêtes de l'Iris). Nous acceptons le compromis proposé.

**30/4 :** Nous recevons, enfin, par un fax « Très urgent », la notification officielle de l'autorisation du Bourgmestre de Bruxelles.

Finalement, la manifestation a bien été autorisée à la date demandée, mais au prix d'une guérilla administrative demandant une énergie démesurée, et en faisant jusqu'à un mois de la manifestation planer le doute sur l'octroi de l'autorisation, ce qui a nui à l'organisation de la mobilisation. □